

CONDITIONS D'ADMISSION

« Conjoint(e) de Membre ou Partenaire de Membre »

Parrains :

- Aucun parrainage nécessaire.
- Préciser le nom du conjoint(e) ou du partenaire membre du Club.

Signature :

- Signature du candidat.
- Signature du membre SNG.

Section :

Le candidat n'a pas l'obligation d'appartenir à une section.

Documents à fournir :

- Une photo d'identité.
- Une attestation de résidence pour les Partenaires de membre.

Remarques :

Le dossier de candidature complet doit être renvoyé à notre secrétariat.




Les candidatures sont examinées et convoquées dans l'ordre de leur arrivée.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en considération.

Dès lors où le dossier est complet, il sera présenté au Comité Central.

Dès son admission, le candidat recevra avec sa carte de membre une facture de cotisations et l'annuaire du Club de l'année en cours.

Tarifs :

| | CHF |
|---|------------|
| • Finance d'Entrée | aucune |
| • Cotisation Annuelle SNG | 180.- |
| • Avance Restaurant | aucune |
| • Cotisation Annuelle Section : | |
| Voile  | 30.- |
| Aviron  | 95.- |
| Hélice & Ski Nautique  | 70.- |